

# TRESSES INFORMATIONS

N° 187

MAGAZINE MUNICIPAL / juin 2023



*Les enfants du Centre  
de Loisirs graffent  
les panneaux de chantier  
de l'école maternelle*

# AGENDA

Retrouvez sur [www.tresses.org](http://www.tresses.org)  
tout l'agenda de la ville



## CAP33



**Du 4 juillet  
au 26 août à Tresses  
Tous les mardis,  
place Fuenmayor**

et les autres jours dans les communes  
de la Communauté de Communes

### LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Sports collectifs (tchoukball, handball)  
14h-16h (8/14 ans)
  - Festi Foot 16h-19h15
  - Basket Shoot (concours) 16h-19h15
  - Volley 16h-19h15
  - Yoga (juillet) 19h-20h
  - Préparation Physique 19h30-20h30
- Et ponctuellement, tennis (4 et 11/07)  
et poterie (11 et 25/07 - 8 et 22/08).  
Repli à la salle des sports et à l'Adema en cas  
d'intempéries

### LES TOURNOIS (2€/équipe)

- Pétanque 19h30-22h

Limite d'inscription 19h15 - venez avec votre  
cochonnet, places limitées. - partie au temps

Activités accessibles aux personnes en situation  
de handicap contactez :  
Vincent PEYROT 06 23 76 64 42.

Associations tressoises partenaires de Cap 33 : Yoga  
Elka ; Tresses Running ; Atelier Poterie ; AS Tresses  
Basket ; Tennis Club Tresses ; Rando'Tresses.

*CAP 33 est proposé par le Conseil Départemental et la  
Communauté de Communes*

## SOMMAIRE

Droit de réponse	p.4-5
Tresses Contacts	p.6
Infos habitants	p.7
Protéger la biodiversité	p.8-9
Moustiques	p.10
Vie nocturne	p.11
Finances publiques	p.12-13
En chantier	p.14
Projets	p.15
Actualité	p.16-17
Vie locale - mobilité	p.18-19
L'école à la médiathèque	p.20
Culture-médiathèque	p.21
Les associations tressoises	p.22-27
Tresses Pratique	p.28-29
Tribunes libres	p.30
Patrimoine de Tresses	p.31



Papiers issus de forêts gérées de manière responsable.  
Imprimé avec des encres à base végétale.



## EDITO

Chères Tressoises, chers Tressois,

Ce printemps nous a offert de nombreuses et sympathiques occasions de nous retrouver. Ce fut d'abord le traditionnel grand nettoyage de printemps lors duquel les volontaires ont ramassé 340 kg de déchets jetés sur les bas-côtés. Je souhaite ici leur adresser un immense merci mais aussi lancer un fervent appel à chacun pour que cessent ces abandons d'objets de toute sorte que la nature ne peut pas digérer et qui enlaidissent notre quotidien. Le même jour plus de 150 personnes marchaient contre le cancer, une opération caritative qui a permis de rassembler 1 138 € au profit de la Ligue contre le cancer.

Quelques semaines après, nous avons organisé le vide grenier sous un beau soleil après la première journée citoyenne de Tresses. Un groupe d'adolescents a réalisé la fresque du climat, atelier participatif et ludique qui permet de comprendre les ressorts du changement climatique actuel, de mesurer le poids des interactions sociales. Une nouvelle édition a eu lieu ces derniers jours, d'autres seront proposées.

De remarquables pépites culturelles ont marqué ce printemps comme le documentaire Rotsparier proposé par le comité de jumelage, le carnaval ou encore le concert consacré à Sting au Reflet.

Côté service public, nous venons de mettre en place le premier Service commun de comptabilité de Gironde, hors agglomérations. Cette innovation nous permet d'être plus forts ensemble que séparément ; de proposer un meilleur service, une plus grande qualité comptable.

Le budget 2023 a été compliqué à boucler mais nous avons sauvegardé les investissements d'avenir, les services publics locaux, les subventions aux associations. Le chantier de l'école maternelle avance ; la reconstruction du centre de loisirs de la Séguinie se profile, adossée à un deuxième groupe scolaire ; les travaux de la salle du Marronnier vont commencer ; les grands travaux de rénovation du réseau d'assainissement débutent.

Le printemps a aussi été consacré, de bien des manières, aux enfants. Inauguration d'une des toutes premières maisons de santé pluridisciplinaires pédiatriques de France ; réunion de la commission d'appel d'offres pour le marché de l'école maternelle ; peinture des palissades de chantier par les enfants du centre de loisirs ; organisation d'une gigantesque chasse aux oeufs dans le si beau parc de Marès, écrin vert à sauvegarder dans le cœur du village ; grande lessive tissant des liens entre les deux écoles, sur lesquels s'accrochent fièrement les réalisations des enfants...

Une ombre au tableau : nous avons appris que le Conseil départemental, devant l'opposition acharnée d'une poignée de contestataires, renonce à construire le collège prévu à Fargues Saint-Hilaire. Voilà quarante ans d'espoirs anéantis. Un terrible gâchis dont vont pâtir les enfants.

Je vous souhaite à tous un bel été et espère avoir le plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de la fête du village, ou encore le 7 juillet au soir au grand bal de Transbal Express proposé par la Communauté de Communes sur l'esplanade du Reflet.

Christian Soubie, Maire de Tresses,  
Président de la Communauté de Communes les Coteaux bordelais

# DROIT DE REPONSE SUITE A

Dans le dernier numéro de Tresses Informations était reproduit le courrier adressé aux auteurs d'un recours à l'encontre de l'avenant numéro 3 au marché numéro 2019-3 du 19 décembre 2019 relatif à la reconstruction de l'école maternelle.

Nous avons depuis reçu une demande de droit de réponse de la part des élus du Nouvel Elan Tressois.

Droit de réponse que nous reproduisons ici.

Pourquoi demander un droit de réponse ?

Le 2 mars 2023, le maire nous a envoyé une lettre personnelle pour nous demander de retirer le recours que nous avons déposé au Tribunal Administratif et l'a publiée dans Tresses Informations sans que nous en soyons informés et sans attendre notre réponse...

Quel était le but de cette manœuvre ? Prendre les devants d'une éventuelle condamnation de la commune et accuser notre groupe d'une responsabilité qui n'est pas la sienne. Cette méthode est particulièrement malsaine. A l'heure où les élus de la République constatent une augmentation des incivilités et agressions envers des élus, il est de fort mauvais ton d'accuser publiquement des élus qui ne font que leur devoir d'élus d'opposition en alertant sur le non-respect du code de la commande publique.

Dans ce courrier il y a par ailleurs des inexactitudes, notamment il est écrit que « les deux listes en présence pour les élections municipales de mars 2020 s'engageaient à réaliser le projet sur place ». Comment aurions-nous pu nous engager sur ce projet d'école maternelle sur pilotis alors que les inondations ont eu lieu en juin 2021 et que le choix de cette future école a été fait à l'automne 2021 ?

Mais le sujet principal de ce courrier porte sur le recours contre l'avenant signé par le maire.

Une explication claire nous semble donc nécessaire pour une bonne compréhension de la problématique.

En décembre 2019 le maire signe un contrat de maîtrise d'œuvre de 147 000 euros. Les travaux devaient démarrer en juillet 2021. Suite aux graves inondations de juin 2021 le maire (et certainement l'architecte) décident de changer de projet. Le 29 juin 2021 nous proposons d'installer une école provisoire sur le site de la Séguinie (par exemple) pour mettre les enfants en sécurité le temps d'analyser sereinement l'événement et de trouver la meilleure solution pour construire une nouvelle école maternelle. Le maire rejette notre proposition et une école provisoire est créée avec des bâtiments modulaires sur le même site inondable.

Le 5 avril 2022 le maire et la même architecte présentent lors d'une réunion publique un nouveau projet comportant la destruction totale de l'école maternelle pour en construire une neuve sur le même site. Ce choix nécessitait OBLIGATOIREMENT de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres avec un concours d'architectes. Nous alertons la Préfecture, l'Ordre des Architectes et nous nous adressons au service juridique des communes.

L'Ordre des Architectes et le service juridique sont très clairs, il faut annuler le premier marché et faire une nouvelle procédure. L'Ordre des Architectes écrit au maire pour l'alerter. Le maire n'en tient pas compte, ne répond pas à l'Ordre des Architectes et signe un avenant pour augmenter le coût de la maîtrise d'œuvre qui passe à 545 000 euros soit une augmentation de 370%, dépassant ainsi le seuil nécessitant une procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Nous alertons le maire et le Conseil Municipal car nous pensons que cet avenant est illégal lors de la réunion du Conseil Municipal suivant le 23 juin. Il ne tient aucun compte de notre observation. La Préfecture nous écrit le 4 juillet pour nous dire qu'elle a prévenu le maire qu'il y a un fort risque de contentieux.

Non seulement il y a une augmentation d'un contrat de 370%, ce qui est totalement inconcevable, mais en plus il aurait dû y avoir un changement de procédure. De surcroît, la même architecte a élaboré le nouveau projet, il n'y a pas eu de nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence. Le code de la commande publique est donc bafoué à plusieurs égards dans ce dossier.

En tant qu'élus d'opposition, un de nos rôles est de contrôler les actes de l'exécutif. Tout citoyen constatant un non-respect des procédures administratives est en devoir de le signaler. Nous déposons donc un recours contre l'avenant via notre avocate le 8 août 2022. Malgré le recours, le maire continue la procédure et signe le permis de construire le 14 novembre 2022.

Nous avons tout fait pour éviter que ce projet tourne à la catastrophe. Nous avons alerté les institutions, nous avons prévenu le maire et le Conseil Municipal, nous avons fait un recours suite auquel le maire aurait pu décider d'arrêter son projet et le reprendre en respectant le code de la commande publique, nous avons fait un référé suspension pour que le juge demande la suspension du projet le temps de juger sur le fond le dossier. Si le juge sur le fond décide que cet avenant est illégal et suspend le projet, nous ne pourrions pas en être tenus pour responsables. Les seuls responsables de toutes les conséquences seront ceux qui ont pris les décisions de réaliser ce projet sans respecter le code de la commande publique.

Les élus du Nouvel Élan Tressois

# CONTACTS

## Mairie

5, avenue des Ecoles - BP 67  
33370 Tresses  
tél. 05 57 34 13 27  
mairie@tresses.org  
www.tresses.org

### Accueil du public

lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
8h30-12h & 14h-17h30  
mardi 14h-17h30  
samedi 8h30-12h

### Service urbanisme

urbanisme@tresses.org

### Police municipale

police.municipale@tresses.org  
05.56.52.82.01

### Médiathèque

05 57 34 04 24  
mediatheque@tresses.org  
www.aufildesbib.fr  
5, avenue des Ecoles

### Accueil du public

mardi 16h-19h  
mercredi 10h-12h et 14h-18h30  
Jeudi et vendredi 16h-18h30  
samedi 10h-12h30

### Ecole Maternelle

Directrice : Véronique Szpak  
05 57 34 15 07

### Ecole Élémentaire

Directeur : Patrice Millasseau  
05 57 34 10 77

### Centre de Loisirs & Accueils périscolaires Les Francas

Place du Marronnier  
Bureau 05 57 34 28 67  
Ecole maternelle 06 12 63 72 90 et  
école élémentaire 05 57 34 11 30  
(aux heures d'accueil périscolaire).

### Crèche

Association Vertelune  
Directrice : Alexandra Sizur  
1, Rés. Le Bourg  
05 57 34 04 45

### A.C.D.B. Les côteaux de Bordeaux

Service aide à domicile et portage  
de repas à partir de 70 ans  
05 56 72 89 94

### Communauté de Communes les Coteaux bordelais

8, rue Newton - 33370 Tresses  
05 57 34 26 37  
contact@cdc-coteaux-bordelais.fr  
www.coteaux-bordelais.fr

### Déchèterie de Tresses

05 56 21 19 79  
Parc d'activités de Mélac  
Horaires d'été :  
du lundi au samedi de 7h15 à 14h

Gendarmerie : 05 57 34 45 00

Sos médecins : 05 56 44 74 74

### Secteur 1 - Nord

Philippe Lejean, 07 63 13 51 16

### Secteur 2 - Ouest

Sylvie Pinet, 07 63 13 50 76

### Secteur 3 - Centre

Déborah Bezin, 07 63 13 51 40

### Secteur 4 - Sud et Est

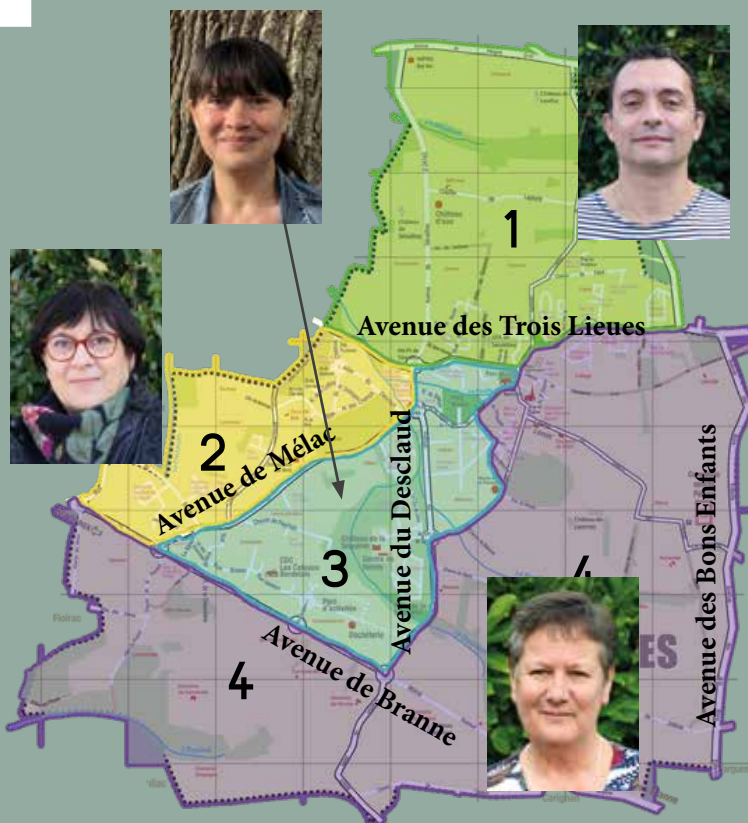
Cathy Lageyre, 07 63 13 51 54



Vous pouvez aussi nous  
contacter par mail  
[mairie@tresses.org](mailto:mairie@tresses.org)  
ou depuis le site internet  
[www.tresses.org](http://www.tresses.org)  
au moyen du formulaire  
accessible en page  
d'accueil.

## Plus de proximité !

Quatre conseillers municipaux de proximité  
sont à votre écoute. Vous pouvez les contacter  
pour leur signaler un problème d'éclairage, de voirie,  
de sécurité... Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.



# INFOS HABITANTS

## Canicule et fortes chaleurs

Comme chaque année, durant la période estivale, les services municipaux et les élus se mobilisent en direction des personnes âgées ou handicapées en situation d'isolement ou de fragilité.

Certaines nous ont déjà communiqué leurs coordonnées pour être inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

Vous souhaitez y figurer ?

Appelez la mairie au 05 57 34 13 27.

En cas de déclenchement du plan par les services de la Préfecture, ces personnes seront contactées régulièrement pour s'assurer que tout va bien.

## Maison de la justice et du droit de Lormont

Les habitants de la Communauté de Communes les Coteaux bordelais peuvent accéder gratuitement et de façon confidentielle aux services et conseils de la Maison de la Justice et du Droit de Lormont. Cet établissement judiciaire de proximité vous accueille du lundi au vendredi : des rendez-vous gratuits et confidentiels avec des professionnels du droit, des associations, des conciliateurs de justice, écrivains publics. Vous y trouvez des informations et conseils juridiques, des services d'aide aux victimes, de médiation amiable des conflits...

Tel : 05 57 77 74 60 - Le carré des Iris - 45, av de la Libération - Lormont - [www.maisondejustice.fr](http://www.maisondejustice.fr)

### Nouveau



0'55K

Restauration - cuisine vietnamienne et turque  
Galerie marchande



## Recherche de bénévoles

### Culture BazAar 2022

Cette année, Culture BazAar aura lieu les 23 et 24 septembre ! Vous souhaitez vivre l'aventure en son cœur, au plus près de l'organisation des spectacles ?

Ecrivez-nous à [culture@tresses.org](mailto:culture@tresses.org)

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

- Mila, MARMOL VASQUEZ CASTELO BRANCO DOS SANTOS le 18 février 2023.
- Théa, Chantale, Nathalie PERFETTI GROLLAUD le 12 avril 2023.

### MARIAGE

- Fanny, Gisèle BECCARI et Rodrigue, Stéphane DEGRAS le 20 mai 2023

### DÉCÈS

- Marie, Henriette PEREZ le 16 mars 2023





# PROTEGER LA BIODIVERSITE

## De nouvelles habitudes d'entretien des espaces verts

Ecouter le chant des grillons, admirer le vol d'un papillon, humer le délicat parfum d'une fleur, se cacher dans les herbes !

Profitons et préservons ces instants précieux pour les générations futures !

Pour contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité, **la Commune revoit ce printemps ses modes de gestion des espaces verts** pour développer des refuges enherbés favorables au maintien et au développement de la faune et de la flore.

La gestion différenciée consiste à **adapter le mode d'entretien de chaque espace vert en fonction de ses usages et de ses caractéristiques**. Ainsi, opter pour des interventions moins systématiques et plus personnalisées permet de garantir des habitats plus équilibrés, plus résistants à la sécheresse et susceptibles d'accueillir une plus grande biodiversité.



### QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE ?

- des fauches bi-annuelles sur les plus grandes surfaces à l'été et à l'automne,
- des tontes régulières sur les espaces réduits.

### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- les végétaux peuvent accomplir leur cycle naturel : de la germination à la reproduction,
- de nombreux animaux trouvent nourriture, gîte et abri,
- les insectes butineurs se nourrissent et la pollinisation des plantes est favorisée,
- la diversité de la faune et la flore s'enrichit. Des espèces disparues réapparaissent.



# PROTEGER LA BIODIVERSITE

## Dans les lotissements

Sauf exception, les espaces verts des lotissements appartiennent aux copropriétaires privés ou aux bailleurs sociaux.

A Tresses, la Commune offre généralement aux colotis propriétaires la tonte et le fauchage sur le même mode de gestion différenciée :

- 2 tontes sur les grandes surfaces (fin juillet et début octobre),
- 5 tontes annuelles sur les surfaces plus réduites (2 estivales non ramassées et 3 ramassées),
- 5 tontes ramassées sur les bandes de mitoyenneté (le long des habitations) et les cheminements,
- un fauchage ramassé en bordure et dans les bassins de rétention.

Cela correspond à un peu plus de 68 000 m<sup>2</sup> de tontes. Les charges des copropriétaires et des locataires en sont réduites et le paysage s'en trouve harmonisé. 2023 sera une année test et si les habitants adhèrent à ce mode de gestion, il sera contractualisé par convention. Dans le cas contraire ils pourront reprendre l'entretien de leurs espaces verts.

## Des ruches au Parc Marès

La Commune a acheté trois ruches dont elle a confié la gestion à un apiculteur passionné. Elles sont installées ces jours-ci dans le bas du Parc Marès. Chaque abeille peut polliniser plus de 700 fleurs par jour.

La 1<sup>ère</sup> production est attendue fin 2023. Chaque ruche peut fournir entre 5 et 10 kg de miel par an.



## Dans les parcs

Dans les parcs de la Séguinie et de Marès ou encore le parc de la mairie, les espaces les plus fréquentés sont désormais tondus 5 fois par an alors que d'autres zones, plus périphériques, ne sont fauchées que 2 fois par an, une fois le cycle de germination terminé. **Le fleurissement y est naturel et le végétal plus libre.**

## Des vergers partagés dans les lotissements

La Commune a proposé aux lotissements de prendre en charge la plantation de vergers dans les espaces verts collectifs privés.

Une dizaine d'arbres fruitiers seront plantés cet automne dans chacun des lotissements volontaires. Les colotis, sur la base d'un livret pédagogique entretiendront les arbres et en récolteront les fruits. Ces vergers deviendront alors des lieux de vie qui favorisent les rencontres et les échanges entre voisins.


# MOUSTIQUES

## Comment lutter contre le moustique tigre ?

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont de micro-dimension, des biotopes naturels comme des creux d'arbres ou des petits points d'eau artificiels dans les jardins tels que des soucoupes, des regards de gouttière, des objets oubliés...

### Les bons gestes

La façon la plus efficace et radicale de se protéger, c'est de vider les eaux stagnantes et de supprimer ainsi physiquement les gîtes potentiels.

- 
- Videz tous les réceptacles où l'eau peut stagner : seaux, arrosoirs, coupelles, pluviomètres... Si cela est possible, les ranger à l'abri de la pluie.
  - Couvrez les réservoirs d'eau (bidons, récupérateurs d'eau...) avec une moustiquaire, un voile ou un couvercle.

- Curez et nettoyez les gouttières, caniveaux, rigoles... pour faciliter l'écoulement des eaux. Des filtres comme du tulle positionné sur les entrées et sorties empêcheront l'accès aux moustiques.
- Changez très régulièrement l'eau des gamelles des animaux... Mettez du sable dans les soucoupes des plantes pour que le niveau d'eau reste invisible et que les moustiques ne puissent pas pondre.
- Entretenez les piscines par un bon dosage en chlore.
- Limitez l'arrosage aux stricts besoins de la plante pour réduire les sources d'humidité et les trop-pleins.
- Introduisez des poissons rouges, friands des larves des moustiques, dans les bassins d'agrément, les fontaines, les mares...

Un moustique se déplace peu au cours de sa vie. Il agit dans un rayon de 100 m autour de son lieu de naissance.

*La Commune a lancé un plan de lutte contre le moustique tigre. Son expertise est désormais montrée en exemple auprès d'autres communes. En 2020, chaque foyer a reçu un guide sur les bons gestes, en 2022 des bornes anti-moustiques ont été installées à la crèche, l'école élémentaire et bientôt au parc de la mairie, en 2023, les agents municipaux ont été habilités à traiter les espaces publics et, sous l'égide de Dominique Mouneydier, adjoint aux espaces publics, les habitants du lotissement des Mestives ont accepté de devenir le premier "lotissement zéro moustique" de Tresses. Leurs jardins seront examinés et chaque potentiel gîte larvaire sera éliminé.*

### Evitez les piqûres

Le moustique tigre peut être porteur de maladies. Pour s'en protéger, il faut donc se protéger des piqûres.

- Portez des vêtements longs et protégez vos pieds et chevilles.
- Utilisez des répulsifs cutanés qui contiennent un principe actif qui éloigne les insectes
- Equiper portes et fenêtres de moustiquaires.

Il existe aussi des solutions chimiques, comme les bombes aérosols, les serpentins à brûler ou les répulsifs. Leur composition peut être toxique et avoir des conséquences sur la santé des plus fragiles. Pulvériser-les plutôt sur vos vêtements.

## Rallumons les étoiles !

Depuis plusieurs années, la Commune de Tresses réduit le temps d'éclairage public dans un triple objectif :

- > préserver la biodiversité,
- > réduire la pollution lumineuse
- > réaliser des économies énergétiques.

Engageons-nous plus avant pour la Planète !

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, la Commune expérimente l'extinction totale de l'éclairage public.

Les jours sont plus longs et la période entre le début de l'aube et la fin du crépuscule est plus étendue. Le reste de l'année, les jours sont plus courts et les lampadaires s'éteignent à 23h et s'allument à 6h (hors secteurs privés).

**Vous souhaitez nous donner votre avis sur cette initiative ? Envoyez-nous un mail à [mairie@tresses.org](mailto:mairie@tresses.org) ou adressez-nous un courrier.**



## Appel aux volontaires pour installer un nichoir à chauve souris

Après les nichoirs à mésanges l'an dernier, la Commune propose aux Tressois, dans le cadre du budget participatif, de leur confier un nichoir à chauve-souris à installer dans leur jardin. Les volontaires devront en assurer le suivi avec l'association "Tous aux abris".

**Vous êtes volontaire ? manifestez votre intérêt par mail à [l'adresse mairie@tresses.org](mailto:mairie@tresses.org) en précisant vos coordonnées. Vous serez recontacté à la rentrée de septembre pour la remise du nichoir et la présentation du dispositif.**

*Conditions d'accueil et d'installation du nichoir :*

- une exposition est, sud-est, sud, dégagée, avec un ensoleillement sur le nichoir du début de la matinée jusqu'à 12-13h,
- une fixation de l'abri au minimum à 3 m de hauteur. Rien ne doit faire obstacle jusqu'à 2 m sous le nichoir, car les chauves-souris se laissent tomber pour s'envoler.
- éviter enfin de placer l'abri sous un éclairage nocturne.

### La chauve-souris, une alliée contre les moustiques

La chauve-souris vit la nuit et s'oriente dans le noir grâce à un système de sonar naturel, l'écholocation. On compte plus de mille espèces dont la plus courante, la pipistrelle commune. Ce sont des espèces protégées et leur survie est menacée notamment par la pollution lumineuse et les activités humaines. La chauve-souris est victime de toutes sortes d'appréhensions et de peurs liées à des croyances ancestrales l'associant à la mort et aux mauvais sorts. Elle est pourtant inoffensive et très utile pour lutter contre les moustiques et les mouches.

Une seule chauve-souris peut en effet ingurgiter jusqu'à 600 insectes par heure.



## Inflation générale, la Commune face à un choc externe !

La période actuelle est marquée par une **inflation historique**. Elle percute le budget des Tressois et Tressois mais aussi des collectivités et des entreprises. Le centre Communal d'Action Sociale peut accompagner les personnes les plus en difficulté.

Les finances communales subissent cette forte inflation, de façon encore plus violente car elles ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire sur l'énergie. L'année 2022 a été marquée par plusieurs hausses des coûts. Le « panier de la mairie », indice de dépenses communales, a **augmenté de 7,2 % en 2022** (contre +4,5 % en moyenne pour la population). Cette inflation des dépenses de fonctionnement se poursuit en **2023** et représente pour la Commune un surcoût estimé à **minima à 533 000 euros**.

### Energie

**+ 175 % = + 404 000 €**

En 2021, les dépenses d'énergie de la Commune étaient de 180 000 €. Après une forte augmentation en 2022, elles sont annoncées à 635 000 € en 2023.

Afin de faire face à ces dépenses contraintes, la Commune a mis en place un plan de sobriété énergétique.

### Point d'indice des agents municipaux

**+ 6 % = + 84 000 €**

Cette revalorisation nationale était attendue depuis de nombreuses années par les fonctionnaires. Il s'agit d'une avancée pour les agents mais aussi d'un coût supplémentaire à financer.

### Primes d'assurance

**+ 30 % = + 14 000 €**

Le montant des primes d'assurance et notamment celle du contrat responsabilité civile, bondit fortement.



**INFLATION 2023**

**+ 533 000 €**

### Restauration scolaire

**+ 10 % = + 25 000 €**

Les coûts des produits alimentaires augmentent encore. En 2022, la hausse de 2,8 % a été supportée par le budget communal.

### Contribution au SDIS

**+ 6,3 % = + 4 300 €**

Les besoins financiers du Service de Défense Incendie et Sécurité augmentent

pour remplir ses missions dans un contexte de réchauffement climatique (incendies..), de vieillissement de la population et de difficultés du secteur médical.

**+ hausse de toutes les autres dépenses courantes (matériaux, fournitures...)...**

Des hausses ou des dépenses sont liées au **contexte local** : doublement des **honoraires d'avocats** (+25000 €), location des **modulaires** de l'école maternelle (84 216 € par an), **assurance dommages ouvrage** de l'école maternelle (18 000 €)...

*Parallèlement et depuis des années, l'Etat a baissé les dotations financières versées à la Commune. En 10 ans, elles sont passées de 142 à 44 € par habitant soit près de 2,3 millions d'euros de pertes cumulées de recettes pour les finances communales.*

## Des choix budgétaires

Pour maîtriser les dépenses, la Commune adopte depuis plusieurs années une **gestion très rigoureuse de l'argent public**. Elle poursuit ses efforts.

Une **optimisation des ressources humaines** : les effectifs communaux sont d'environ 7,5 agents pour 1 000 habitants, ce qui est très en deça de la moyenne des communes de taille équivalente (12,4 pour 1 000 habitants en 2021).

Des **recherches d'économies dans chaque poste de dépense** : un objectif général de -10 % sur les budgets, mise en place d'un plan de sobriété énergétique, suppression en 2023 du transport scolaire subventionné par la Commune à hauteur de 800 € par enfant et par an...

Des **recherches de nouvelles recettes** comme la location de la salle du Reflet aux entreprises ou associations extérieures à la commune, la vente de matériels inutilisés par les services municipaux...

Des **projets décalés** dans le temps tels que la nouvelle médiathèque et la réhabilitation de la Maison Adema.

## Des budgets sanctuarisés

La grande majorité des budgets est en situation de baisse. Certains, **considérés prioritaires**, sont malgré tout **maintenus** à leur état de 2022 comme la **dotation aux écoles**, les **subventions aux associations**, le budget du **Centre Communal d'Action Sociale**. Des **dépenses nouvelles** sont assumées comme le **programme de natation** à l'élémentaire, etc.

## Dernier recours : hausse de la taxe foncière, stable depuis 2011

La taxe foncière est payée par les propriétaires de maisons ou appartements. Elle **augmente cette année de 3,1 points** représentant une recette supplémentaire estimée à **212 277 €**, bien en deça du coût de l'inflation 2023.

Pour une **maison tressoise de 100 m<sup>2</sup>**, cela représente environ un surcoût de **75 euros imputables à la hausse des taux communaux**. Parallèlement, la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle ont été supprimées.

A titre de comparaison, ces 8 dernières années, les taux sont restés stables à Tresses et ont augmenté de 26,5 % à Yvrac, 25,1 % à Pompignac, 18,7 % à Latresne, 9,5 % à Fargues...

Près des 2/3 des communes girondines ont été contraintes d'actualiser leurs taux en 2022 ou 2023

### *Qui paie des impôts locaux ?*

Depuis la suppression de la taxe d'habitation payée par tous les habitants, seuls les propriétaires de leur logement paient l'impôt foncier sur les propriétés bâties. Les propriétaires de terrains nus s'acquittent de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et les propriétaires de résidences secondaires de la taxe d'habitation en plus de la taxe foncière.

### *A quoi servent les impôts ?*

Les impôts locaux servent à financer les services publics de proximité tels que l'entretien de la voirie, des espaces verts, l'éclairage public, les écoles, la culture, la vie associative, la sécurité... et l'investissement.

### *Quels sont les axes prioritaires à Tresses ?*

Les élus priorisent les financements des actions permettant de proposer :

- une offre de services publics de qualité
- une politique de solidarité
- une offre culturelle, sportive et festive à tous les âges de la vie
- des investissements nécessaires au quotidien des Tressois
- des actions permettant la protection de la biodiversité et la transition énergétique.



## Reconstruction de l'école maternelle, c'est parti ! Objectif : rentrée scolaire de septembre 2024

Depuis quelques jours, les choses bougent du côté du chantier de l'école maternelle.

Après des mois consacrés à la rédaction des marchés de travaux, puis, après leur candidature, au choix des entreprises retenues pour chacun des 17 lots (gros œuvre, menuiserie, électricité, peinture...), le chantier peut débuter.

Après ces temps administratifs, longs mais indispensables, vient désormais le temps des travaux. La base de vie des ouvriers s'installe et les pieux qui assureront les fondations de l'école vont être creusés puis coulés avant de commencer la construction du bâtiment.

La fin des travaux est attendue en juin 2024 pour un aménagement des classes et de la cour durant l'été. Si tout se déroule comme prévu, les enfants et l'équipe pédagogique pourront investir leur nouvelle école pour la rentrée de l'année 2024-2025.

Afin que le chantier soit le moins perturbant pour les enfants et les enseignants et que chacun entende



les contraintes et attentes des uns et des autres, la directrice de l'école est invitée à participer aux réunions de chantier hebdomadaires.

L'architecte du projet a aussi proposé de programmer des temps de visite de chantier, en toute sécurité, pour les enfants de l'école.

Comme cela a été commencé pendant les dernières vacances par les enfants du centre de loisirs, les clôtures de chantier vont être décorées et animées pour égayer l'environnement des enfants.

L'objectif de ces initiatives est de contribuer à limiter l'appréhension des enfants face au chantier et de favoriser la mise en place de projets pédagogiques autour de leur école en construction.

Parallèlement, des aménagements ont été réalisés dans la cour de l'école pour améliorer le confort de vie des enfants dans l'école provisoire.





## Travaux d'assainissement



La Commune a identifié une problématique d'eaux claires parasites dans son réseau de collecte des eaux usées liée à des défauts d'étanchéité des canalisations.

En 2022, un diagnostic technique a permis de cartographier l'état du réseau.

Les parties les plus dégradées feront l'objet dès cet été de travaux,

Ils seront réalisés autant que possible par chemisage, procédé qui permet d'éviter d'ouvrir la chaussée.

A l'issue des travaux, les eaux pluviales seront maintenues en milieu naturel, au bénéfice des nappes phréatiques et des cours d'eau.

Les travaux s'étaleront sur le second semestre 2023. Les secteurs concernés sont l'avenue et allée du Desclaud, le Manège, le lotissement de la Séguinie, le Chemin de Fabre, la rue des Faure, la rue Pascal, le Millepertuis, l'impasse Armenaud, la rue de Béguey, l'avenue de Mézac et le chemin du Moulin ainsi que le poste de refoulement des peupliers, pour plus d'1,5 million d'euros de travaux.

## Une ambition éducative et environnementale

La future école maternelle permettra de disposer de locaux plus agréables et d'offrir un environnement propice à l'apprentissage des enfants avec des espaces adaptés et lumineux.

Les performances énergétiques de l'établissement seront supérieures aux objectifs de la transition énergétique. L'école mais aussi les autres bâtiments publics du bourg seront chauffés grâce à un réseau de chaleur par géothermie adossé au projet. De construction ossature bois, le bâtiment sera réalisé avec des matériaux biosourcés.

L'école comptera 9 classes, des dortoirs, une salle d'activité de 200 m<sup>2</sup> utilisable en dehors du temps scolaire par les associations, un grand réfectoire, une cour de près de 2 000 m<sup>2</sup> avec un grand préau, mais aussi pour le personnel, un bureau de direction, une salle de réunion...

Le bâtiment et une partie de la cour (parvis) seront sur fondations transparentes (pilotis) et surélevés de 80 cm par rapport au niveau du sol naturel pour laisser circuler l'eau en cas de fortes pluie et ne pas faire barrage comme en 2021.



## Quoi de neuf au Tribunal ?

Une action en justice a été intentée devant le juge des référés par les élus de la minorité demandant de suspendre le contrat de l'architecte afin d'interrompre le chantier de l'école maternelle. Le Tribunal a rejeté leur requête et ils n'ont pas fait appel de ce jugement qui les déboute. Ils ont été condamnés à verser la somme de 1 500 euros à la Commune en dédommagement des frais engagés.

L'intégralité du jugement a été mis en ligne par les éditions dalloz et est consultable librement sur le site [www.dalloz.fr](http://www.dalloz.fr) (Tribunal administratif de Bordeaux / 16 janvier 2023 / n° 2206769).

Les quatre requérants ont également déposé un recours devant le juge des contrats, en cours d'instruction.

## Faire vivre la "Maison Marès"

Le parc Marès de 4 hectares, sa maison et ses chais ont été achetés par la Commune en 2010. En 2018, les chais rénovés accueillent la nouvelle Maison des Arts et les activités de plusieurs associations tressoises (peinture, poterie, échecs...). En 2019, les Tressois découvraient les beautés et les richesses du parc et en 2020, la salle du Reflet ouvrait ses portes au public et aux associations.

La maison Marès reste quant à elle fermée, sauf brièvement à l'occasion de spectacles.

En 2022, la Commune a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour une mise à disposition temporaire de la Maison Marès. Plusieurs porteurs de projets ont montré leur intérêt pour cette bâtisse du 19<sup>ème</sup> siècle de près de 500 m<sup>2</sup>.



A l'issue de la procédure, deux entrepreneurs ont déposé un dossier qui a été accueilli favorablement par les élus : proposer au rez de chaussée une brasserie et au premier étage un espace de coworking.

Le projet est actuellement dans une phase d'études et de faisabilité au regard des contraintes du lieu, des attentes de la Commune (respect des usagers du parc, du voisinage, utilisation limitée du parking du Reflet, accès du parc interdit aux véhicules...) et des éléments financiers dans la mesure où la Commune ne prend pas à sa charge les travaux nécessaires et demande une redevance (loyer).

Une convention d'occupation viendra définir précisément les conditions d'utilisation.

Retour sur la



## Un grand merci à tous !!!

La première Journée Citoyenne de Tresses a eu lieu le 13 mai dernier. Elle fut un succès grâce à l'implication de nombreux Tressoises et Tressois. Nous les remercions pour leur participation, leur engagement, et leur bonne humeur qui reste le gage de réussite de la journée.



Plusieurs chantiers ont été menés à bien : réalisation d'une soupe et d'une salade de fruits géantes (merci aux donateurs), peinture des poteaux du stade de foot (merci à Gedimat pour la peinture), randonnée, fresque du climat... bref, un superbe travail immortalisé par le Club Photo !

Cette journée fut un moment privilégié pour resserrer les liens entre les habitants et donner un bel aperçu de l'élan citoyen et du travail bénévole.

Merci à tous ceux qui se sont investis avec ferveur !





## Opération Tranquillité Vacances Partez sereins, nous surveillons votre maison

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Le policier municipal ou les gendarmes se chargeront alors de surveiller votre logement. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Ce service est gratuit et valable toute l'année sur inscription. Contactez la police municipale par mail à [police.municipale@tresses.org](mailto:police.municipale@tresses.org) ou présentez-vous au local dans la galerie marchande. Une fiche à remplir vous sera remise.

### **LES BONS REFLEXES AVANT DE PARTIR EN VACANCES :**

*Lorsque vous quittez votre domicile pour une courte ou longue durée,*

- Fermez à clés les portes, portails et verrouillez vos fenêtres et volets.
- Ne cachez pas vos clés dans votre jardin,
- Ne laissez pas d'outils, d'échelle dans votre jardin.
- Informez vos proches ou voisins de votre absence pour qu'ils surveillent votre habitation. Dans la mesure du possible, demandez-leur d'ouvrir et de fermer les volets et de relever votre courrier.
- Restez discrets sur votre absence, notamment sur les réseaux sociaux.

## Enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du premier plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Guâ

Le Syndicat Mixte du Bassin versant du Ruisseau du Guâ a souhaité l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux et d'interventions sur le bassin versant du Guâ.

Ce programme poursuit plusieurs objectifs :

- Redéfinir les enjeux d'aménagements sur le bassin versant, sur la base d'une analyse et d'un diagnostic détaillés et partagés qui permettront de se réapproprier le bassin versant dans son contexte actuel et d'évaluer les mutations du territoire.

- Proposer un programme d'action et de travaux sur 5 ans, renouvelable 1 fois, adapté aux évolutions naturelles des milieux mais aussi aux exigences des nouvelles politiques environnementales afin de fixer les objectifs généraux du Syndicat.



Ce programme est orienté autour de plusieurs axes de travail : l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative des eaux de surface ainsi que la restauration et la valorisation des milieux aquatiques.

L'enquête publique a lieu jusqu'au jeudi 29 juin 2023 inclus.

Le public peut transmettre ses observations par mail au commissaire enquêteur ou lors de ses permanences dans les communes concernées.

Le dossier est consultable sur la page d'accueil du site de la mairie.

Un exemplaire du dossier et un registre d'enquête sont également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

## En direct du conseil municipal

Les élus municipaux ont notamment adopté les délibérations suivantes :

### Conseil municipal du 20 mars 2023 :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er février 2023
- Comptes de gestion 2022, Comptes administratifs 2022, Affectation du résultat 2022 - budget principal, budget annexe de l'assainissement collectif, budget annexe de la régie des transports scolaires, budget annexe des logements sociaux
- Création d'autorisations de programme et crédits de paiement
- Budget Primitif 2023 - budget principal, budget annexe de l'assainissement collectif, budget annexe de la régie des transports scolaires, budget annexe des logements sociaux
- Constatation de créances éteintes - budget principal
- Annulation judiciaire d'une constatation de créances éteintes - budget principal
- Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de matériels techniques obsolètes et sans emploi

### Conseil municipal du 12 avril 2023 :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023
- Demandes de subvention au Département de la Gironde et au titre du Fonds vert 2023 pour la réalisation d'un réseau de chaudière par doublet géothermique
- Demandes de subvention au Département de la Gironde pour la mise en œuvre du schéma directeur vélo, pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées, pour l'aménagement des locaux du service technique, pour la valorisation du parc de la Séguinie, pour le passage en éclairage LED des équipements du pôle sportif de Pétrus, au titre du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2023.
- Convention d'objectifs 2023 avec l'Association pour le Développement de l'Expression Musicale et Artistique (ADEMA)
- Actualisation du RIFSEEP - extension du champ d'application des bénéficiaires
- Mise en place d'un service commun comptabilité-finances avec la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais et la Commune de Bonnetan
- Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2024
- Actualisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les infrastructures et réseaux de communications électroniques en 2023
- Fixation des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2023
- Délégation de signature à un membre du Conseil municipal pour délivrer une autorisation d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire

Retrouvez les comptes-rendus  
des conseils municipaux sur [www.tresses.org](http://www.tresses.org)  
<https://www.tresses.org/ma-mairie/affichage-legal.html>



## Vitesse ralentie = circulation apaisée

Depuis plusieurs années, la Commune aménage les voiries pour apaiser la vitesse : dos d'ânes, chicanes, écluses, stop et cédez-le-passage, radars pédagogiques, stationnement sur chaussée, limitation de vitesse, sens unique, marquages au sol... La vitesse dans la plupart des lotissements est limitée à 30 km/h et dans le centre-bourg à 20 km/h. Le piéton y est prioritaire sur tous les autres usagers de la route. Les outils déployés sont nombreux et variés mais ne produisent pas toujours les effets attendus. La Communauté de Communes a récemment acquis un radar de comptage qu'elle met à disposition des communes. Il sera prochainement positionné sur certains axes de Tresses. Les données recueillies permettront d'analyser la vitesse des conducteurs, de cibler les zones de contrôle et d'adapter les aménagements à envisager.

Dans le cadre du Plan vélo, de nombreuses voies vont être aménagées dès cette année pour faciliter la circulation à vélo et modifier nos habitudes de déplacements. Les premières rues concernées sont les voies communautaires à savoir le Chemin du Moulin, le Chemin de Pétrus, les rues du Bourdieu, de Beguey... Nous sommes dans l'attente des subventions sollicitées auprès de l'Etat et du Département pour l'aménagement des voies communales.



Prévention routière à l'école élémentaire : apprendre les bons réflexes pour circuler en toute sécurité à vélo.



## Tresses à 30 km/h : Contribuez à la réflexion

On observe autour de nous que de plus en plus de communes adoptent le modèle de la "ville 30". La limitation de vitesse à 30 km/h y devient la norme.

La Commune réfléchit à faire de Tresses une "ville 30". Si cette option était retenue, cette limitation de vitesse s'appliquerait dans la "zone agglomération", c'est à dire une fois les panneaux "Tresses" franchis. En parallèle, sur la RD 936, voie départementale, la Commune propose au Centre Routier Départemental, de réduire la limitation de vitesse à l'approche du rond-point de Mélac à 50 km/h au lieu de 70 actuellement.

Plusieurs arguments sont avancés par ceux qui optent pour une "ville 30" :

- ◆ Un apaisement des vitesses et du comportement des usagers
- ◆ un espace public plus favorable aux mobilités actives et aux usagers vulnérables (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite) ;
- ◆ Les applications d'aide à la conduite se détournent de ces voies, devenues moins intéressantes que les voies principales comme la rocade,
- ◆ Moins de pollutions aérienne et sonore,
- ◆ Moins de panneaux et donc une meilleure visibilité de la vitesse autorisée.

Quels autres avantages y verriez-vous ? (à retourner à la mairie avant le 30 août 2023)

- ◆ .....
- ◆ .....
- ◆ .....

Nom, Prénom .....

Adresse .....

# L'école à la médiathèque

Tout au long de l'année scolaire, la médiathèque reçoit les 21 classes des écoles publiques de Tresses. Elles fréquentent le lieu le mardi après-midi et le jeudi toute la journée.

Ces visites s'articulent autour de « parcours », une série de rencontres construite à partir d'un thème. Cette année, parmi les 5 propositions de la médiathèque, les enseignants ont retenu deux parcours : « Création d'un livre de recettes » et « Participation au prix littéraire Les Incorruptibles ».

## Création d'un livre de recettes

Le parcours « livre de recettes » a plongé les enfants dans l'univers gourmand des livres de recettes : de quoi sont-ils composés, comment sont-ils mis en page... ? Un excellent moyen de (re)découvrir des termes tels que première de couv', dos du livre, index, éditeur...

Puis, chaque élève est passé à l'écriture de sa recette à la maison en famille. En effet, chaque classe a travaillé sur la création d'un livre composé des recettes des élèves. Un moyen de mettre à l'honneur les familles et leur savoir-faire culinaire.

A l'issue du parcours, chaque élève participant a reçu un exemplaire du livre de recettes de sa classe. Vous êtes curieux du résultat ? Un exemplaire est présent et empruntable à la bibliothèque.

Pour conclure cette aventure, la médiathèque et les enseignants ont reçu les enfants et leurs parents pour une soirée auberge espagnole. L'occasion de goûter les recettes des copains !

Ont participé au parcours livre de recettes les élèves des classes de CP-CE1, CE1a, CE1b, CE2b, CE2-CM1, CM1, CM1-CM2. Un grand bravo !

## Participation au prix littéraire Les Incorruptibles

Le Prix des Incorruptibles est le premier prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs de la maternelle au lycée. Il a pour but de développer chez les enfants le goût de la lecture et le plaisir de lire. C'est un prix national. Cette année, 19 classes de Tresses de la maternelle au CM2 ont participé.

## Développer chez les enfants le goût de la lecture et le plaisir de lire

Les enfants ont découvert les livres sélectionnés pour le prix. Les plus petits ont profité d'un temps de lecture pour chacun des albums, suivi d'un moment de compréhension de l'histoire et des illustrations. Pour les plus grands, ce fut une présentation des livres pour leur mettre l'eau à la bouche avant de les lire en classe ou à la maison. Chaque niveau a bénéficié d'une sélection adaptée.

L'aboutissement de ce parcours fut pour chaque élève, le moment du vote à bulletin secret pour son livre préféré ; tâche acquittée avec le plus grand sérieux quel que soit l'âge.

Et cerise sur le gâteau, la médiathèque a pu accueillir un des auteurs de la sélection pour rencontrer les classes de maternelle. Régis Lejonc a marqué les élèves grâce à ses dessins et sa gentillesse.

Ont participé au parcours « les Incorruptibles » les 8 classes de maternelle et les 3 classes de CP, CE1b, CE2a, CE2b, CE2-CM1, CM1, CM1-CM2 et les 2 classes de CM2.

Les médiathécaires travaillent d'ores et déjà aux parcours de l'année prochaine afin de proposer aux élèves de nouvelles aventures.

## Culture - Médiathèque

### Les journées européennes du patrimoine

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la médiathèque propose le vendredi 15 septembre, une soirée autour du conte et de la poésie. Vous trouverez prochainement plus d'informations sur le blog de la médiathèque. Parallèlement la visite historique du bourg sera renouvelée le samedi.

### Le tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine

Mercredi 3 mai, la médiathèque accueillait Amandine Southon (Responsable tourisme durable au Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine), venue échanger sur le Tourisme durable.

#### Tourisme durable ?

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil".

#### Et en Nouvelle-Aquitaine ?

La Nouvelle-Aquitaine a lancé une gamme de 25 séjours « bas-carbone » avec le soutien de l'ADEME. L'idée est de voyager autrement tout en limitant l'impact sur l'environnement et de (re)découvrir la région.

Toutes les destinations sont accessibles en transports en commun. Ces séjours privilégient les mobilités douces comme le vélo et la marche, les activités et hébergements à taille humaine engagés en faveur d'un tourisme durable et de produits locaux.

Aujourd'hui, les offres de séjours concernent la Gironde et le Pays Basque mais elles vont s'étendre prochainement aux autres départements de la région.

#### Connaissez-vous votre empreinte sur le climat ?

Un Français émet en moyenne 10 tonnes de CO2 par an. Les experts estiment qu'il faudrait limiter ce chiffre à 2 tonnes de CO2 par an pour réussir à atteindre la neutralité carbone et à limiter le réchauffement de la planète. Faites le test sur le site de l'ADEME et découvrez où vous vous situez !

**Retrouvez la liste de livres et DVD en lien avec le sujet sur le Blog de la médiathèque**  
<https://mediathequedetresses.wordpress.com/>.



# Les associations tressoises

Retrouvez plus d'information sur vos associations sur [www.tresses.org](http://www.tresses.org)

## Sport

### Aquitaine troupeau développement

JP Cueille 06.60.58.91.20

### Amicale bouliste

A. Sabater 06.81.03.55.00

### Basket

J.-L. Duthil 05.57.34.05.15

### Cyclotourisme

M. Pinet 06.31.29.22.12

### Echecs

M. Calvo 06.30.27.64.65

### FC Rive Droite 33l

F. Sicard 05.57.34.10.07

### Gymnastique volontaire et baby gym

Mme Sierra 09.54.89.27.43

### Judo

P. Choteau 06.42.84.78.36

### Pétanque

JP.Seyrat 06.82.68.32.61

### Rando Tresses

M. Martel randotresses\_michel.

martet@orange.fr

### Tresses Running

tressesrunning@gmail.com

### Sophrologie

M Barrera 06.18.38.51.58

### Sports fitness

Sophie Souberts

sportfitnessstressois@gmail.com

### Tennis

S.Hérault 06.87.09.22.76

### Yoga - L'instant présent

C. Viallon domie.rousteing@neuf.fr

### Yoga Tresses

M. Medvied 06.83.89.46.94

### Wuji Tai Chi Chuan

P. Schmidt 06.25.20.71.62

### Lou Can'icross

F. Droillard 06.71.28.95.94

## Culture & loisirs

### Adema

Musique, Arts Plastiques, Théâtre

P.Bayer 05.57.34.02.09

### Cercle occitan

J.-P. Martin 05.57.34.08.55

### Comite de jumelage

G. Rui 05.57.34.11.21

### Palette tressoise

J. Raymond 05.57.34.18.54

### Etxekoak

JA. Biscaïchipy 06.82.41.94.44

### Les Fils en liberté

F. Meunier 06.58.90.56.31

### Plaisir de peindre

A. Monlong 05.57.34.26.74

### Passion photo tresses

JL Marsan

clubphototresses@gmail.com

### Poterie

D. Douheret infos.apt33@gmail.com

### Rock in tresses

M. Alix 06.85.21.24.71

### Art Danse studio

G. Louazil 06.16.75.25.04

### Informatique

Sylviane Roch 06.03.03.28.16

### Ludothèque

ludotheque.terresdejeu@gmail.com

### Club tarot

D. Brianceau

db33.brianceau@orange.fr

### Les Moucheurs des Coteaux bordelais

contact.mcb@icloud.com

### Le 3<sup>ème</sup> Cercle

cafe.asso.tresses@gmail.com

### Les potagers tressois

les.potagers.tressois@gmail.com

## Social & entraide

### Adapei Handicap mental

M.P. Jameux 05.57.34.11.04

### Adot (don d'organes)

France.adot-33@wanadoo.fr

### ADSB Don du sang

P. Evrard philippe.evrard@e.email

### Age d'or

M. Faure 05.57.34.11.71

### Ouaga Bx partage

J. Ceccato 05.56.21.96.38

### Scouts de France

coordination.e2m@gmail.com

### Bourse aux vêtements

C. Dufrasne 06.88.26.17.60

### FCPE

fcpetresses@gmail.com

## Autres

### AMAP Tresses à table

C. Detriex 06.86.16.43.17

### Païdéia, école alternative

E. Lavassiere

contact@ecolepaideia.fr





## Fête des associations 2 septembre 2023 au Reflet



### Escale Sophro

La SOPHROLOGIE est une pratique psycho corporelle qui permet au fil des séances, de développer ses capacités dans toutes les dimensions de son existence. Elle est d'un grand soutien également pour faire face à certains passages de la vie quotidienne avec plus de sérénité.

Elle s'adapte à tous les âges et sa pratique, ne nécessite aucune condition physique, ni tenue vestimentaire particulière. Dès la rentrée 2023, ESCALE SOPHRO vous accueille dans la salle bien être de l'espace PETRUS pour des séances de sophrologie collectives hebdomadaires. Les séances d'une heure ont lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) Deux séances seront proposées : l'une à 18h15 et l'autre à 19h30. Pour la qualité de nos animations, le nombre de place est limité à 10 pour chaque séance.

Inscrivez-vous donc au plus tôt, soit directement auprès de Cécile EYHERART au 06 18 38 51 58 ou auprès de Sophie LAFAGE au 06 82 41 61 73, soit à l'occasion du forum des Associations.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer et de vous accompagner avec joie vers votre mieux être, nous vous souhaitons un très bel été, prenez soin de vous.

Cécile et Sophie

## Gymnastique volontaire

Les cours reprennent le lundi 11 septembre 2023.

Si vous souhaitez bouger, améliorer votre condition physique, lutter contre la sédentarité, partager un moment de convivialité et de bien être, la gymnastique volontaire de Tresses est là pour vous accueillir.

4 animateurs diplômés Dominique, Jacqueline et Ludovic vous proposent des activités variées à la salle Pétrus pour adultes et seniors), Christine pour les enfants. Toutes les séances ont lieu dans cette salle.

Du matériel est mis à votre disposition : steps, bandes élastiques, haltères, barres lestées... Chacun progresse à son rythme (renforcement musculaire, cardio, abdo fessier, étirement...) sans aucun esprit de compétition.

Les cours ont lieu Salle PETRUS 13 avenue des bons enfants 33370 TRESSSES

Vous pourrez vous inscrire lors du forum des associations le 02 septembre 2023 ou bien aux cours des différentes séances.

Les inscriptions ont lieu toute l'année (tarif dégressif suivant la période)

Renseignements :

Céline Présidente 06 75 13 77 72 - Josiane Vice-présidente 06 10 69 31 38

Annie et Danielle Trésorières 06 20 74 61 01 et 06 41 88 86 38

Mail : gymnastiquevolontairetresses@laposte.net

## AMAP Tresses à Table

« Notre famille est adhérente de l'AMAP « Tresses à table » depuis 15 ans. Nous sommes très heureux d'acheter en circuit court des légumes de Nérigean qui ont du goût, du poisson d'un pêcheur d'Arcachon, de pommes et jus de Camiran, d'agneaux de la forêt de la Double, d'œufs de Tresses, de miel de Vayres, du pain de Stan, des tisanes et du savon ainsi que des lotions de Cours de Monségur. Nous utilisons avec bonheur tous ces produits car nous savons que les personnes qui les produisent sont attachées aux valeurs qui sont les nôtres et qu'elles sont rémunérées sans intermédiaire et à un prix juste ».

Venez nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons le mardi à partir de 18h30, à la salle du marronnier à Tresses.

Contacts : C. Détrieux - 06 86 16 43 17

tressesatable@gmail.com

<https://tressesatable.wixsite.com/tressesatable>

tressesatable.blogspot.com





## Fête des associations 2 septembre 2023 au Reflet



### Club Cyclo



Le début du printemps a été marqué par le retour de notre traditionnelle soirée club. Autour de tapas et d'une paëlla de qualité, plus de 110 personnes se sont rassemblées, salle du Reflet, dans une ambiance très festive. Merci à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Côté sportif, notre première sortie mensuelle nous a amenés dans le Langonnais. 19 cyclos ont parcouru une boucle de 140 km au départ de Cadillac, sur des routes très vallonnées et balayées par un fort vent. 2 adhérentes nous ont rejoints pour le repas à Préchac, bon moment de réconfort...

En Avril, et malgré le froid, 14 cyclos et 2 accompagnatrices ont découvert le circuit des Bastides du Périgord-Agenais : Issigeac, Beaumont, Monpazier, Villeréal... sans oublier Monflanquin lieu de halte très apprécié par le groupe.

La sortie de Mai a conduit 13 cyclos et 2 accompagnatrices dans le Médoc pour un parcours de 150 km au départ de Tresses, repas à Pauillac et retour par la belle route des châteaux.

En Juin, nous nous rendrons en Haute-Gironde, avant de conclure le 1<sup>er</sup> semestre par notre sortie familiale.

Au nom du CCT, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances et espérons vous voir nombreux lors de la fête des associations le samedi 2 septembre.

Michel PINET - 06 31 29 22 12 - clubcyclostresses@gmail.com

## Potagers tressois



Les activités du jardin partagé des Potagers Tressois ont débuté il y a moins de 6 mois et déjà des centaines de plantation promettent des récoltes abondantes pour l'été et l'automne prochains.

Les 25 familles qui viennent régulièrement jardiner sont prêtes à accueillir tous les Tressois qui voudront les rejoindre.

Pour mieux comprendre ce que vous pourrez trouver au sein de notre association, rien de mieux que le témoignage de Domi une de nos adhérentes des premiers jours.

« J'ai découvert Les Potagers Tressois au tout début de la création de l'association. Bien qu'étant jardinière de profession, je n'avais que très peu de connaissances et de pratique du jardin potager. Dès la première rencontre avec les adhérents je me suis sentie dans une ambiance chaleureuse, amicale et bienveillante. Ici, plus de barrières sociales, pas de classes d'âge : de 7 à 77 ans, tout le monde est amoureux de la nature, de ce qu'elle peut nous offrir, de ce que l'on peut lui rendre en la respectant et en la comprenant. On apprend à utiliser feuilles, compost, fumier et paille pour créer des lasagnes et cultiver avec l'aide des micro-organismes naturels. La permaculture à la portée de tous. Les connaissances et les expériences de chacun apportent bienfaits et réussites à la croissance des légumes et des plantes aromatiques. Les enfants sont ravis d'avoir leur coin dédié, les adultes adorent partager, rire et échanger. Chaque journée au Potager de Papou est ponctuée de pauses café-brioches, de grillades ou de garbure pour nous réchauffer les jours un peu pluvieux. Je crois pouvoir dire au nom de tous que personne n'a l'impression de travailler tant chaque tâche est réalisée dans l'entraide et la bonne humeur. »

Mail : les.potagers.tressois@gmail.com - Facebook : Potagers Tressois



## Les fils en liberté

La fin d'année arrive à grand pas, la saison se terminera le 4 juillet. Ce dernier semestre a été très productif. Nous avons organisé plusieurs ateliers couture. Réalisation de sac à main, trousse de toilette, étui à ciseaux, pochette... Les ateliers restent libres, chacune fait le choix de participer ou non. Ils sont adaptés aux débutantes et nous travaillons dans la bonne humeur ! Vous pouvez nous rencontrer à tous moments pour découvrir nos activités.

Renseignement auprès de Francine MEUNIER : 06 58 90 56 31 - Mail : lesfilsenliberte.tresses@gmail.com

Nous nous retrouvons tous les mardis entre 15h et 22h à la Salle du Marronnier.



# ASSOCIATIONS



## Fête des associations 2 septembre 2023 au Reflet



### Rock In Tresses



Vous aimez danser, vous souhaitez acquérir les pas de base du Rock, de la Salsa, de la Bachata, du Chachacha... ? Ou vous souhaitez tout simplement vous perfectionner dans les danses latines ou standards (tango, valse, rumba...)?

Venez nous retrouver à la rentrée le 12 et 14 septembre 2023 salle ADEMA pour découvrir la danse à deux dans une ambiance chaleureuse, dans le respect des progrès de chacun.

L'association ROCK'IN TRESSES est une association à taille humaine qui reste à l'écoute et veille à délivrer des cours de qualité grâce à son professeur passionné Alain. Les cours sont délivrés le mardi soir et le jeudi soir à partir de 19h30 pour une durée de 1h30 par cours le mardi et de 1h le jeudi.

Vous pouvez nous contacter par mail [inforockintresses@orange.fr](mailto:inforockintresses@orange.fr) ou par téléphone 06 85 21 24 71

L'association ROCK'IN TRESSES sera présente au forum des associations de Tresses le 2 septembre 2023.

## Jumelage

Une chouette rencontre les 24, 25 et 26 mars 2023 à Fuenmayor

Accueil très chaleureux de nos amis de Fuenmayor qui ont préparé un programme épatant !

Sous un soleil éblouissant, nous découvrons le très beau village médiéval de Santillana del Mar en Cantabrie. C'est une formidable promenade hors du temps dans ce village aux rues pavées, ses maisons en pierre et ses vieilles tours. Chaque ruelle nous révèle des bâtisses et monuments remarquables, telle la collégiale Santa Juliana et son cloître magnifique, chef d'œuvre de l'art roman. Dans l'après-midi, nous visitons la fameuse grotte d'Altamira ou plutôt son fac-similé abrité dans le musée. Altamira est une référence en matière d'art rupestre et de préhistoire.

Dimanche matin, après une visite audio guidée de Fuenmayor et de ses principaux monuments, les enfants de l'école de Sévillana ont dansé en l'honneur du Jumelage dans leurs ravissants costumes. Un très joli spectacle !

C'était une première expérience pour cinq nouveaux Tressois qui ont goûté l'immersion totale dans la vie espagnole. Finalement tout s'est bien passé, en français et en espagnol, car plus on parle, plus on comprend et surtout plus on se comprend ! Nous en sommes particulièrement heureux car il s'agit bien là de la première richesse du Jumelage.



## Vélotaffeurs tressois



Et si notre Centre Bourg était plus apaisé ? Et si vous osiez prendre votre vélo pour aller au marché le samedi matin ?

Et si vos enfants pouvaient se rendre sereinement à l'école en bicyclette ? C'est tout l'objet de l'association : vous soutenir et vous aider à vous lancer !

Le transport en vélo est une alternative à la voiture pratique, écologique, économique et bon pour la santé qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes et a rendu les espaces publics plus conviviaux.

Actuellement 56,3 % des personnes parcourent entre 1 et 2 km le font en voiture\*. Ces 2 km, s'ils étaient réalisés en bicyclette, permettraient de réduire de manière significative le nombre de voitures circulant dans le bourg le matin et le soir ainsi que notre empreinte carbone.

Nous sommes un petit groupe d'habitants aux usages du vélo diversifiés qui désirons œuvrer ensemble pour donner plus de place à la bicyclette à Tresses. Nous plaçons pour le développement des infrastructures sécurisées et pratiques pour le vélo.

Vous pouvez nous rejoindre ou nous soutenir en adhérant à l'association (adhésion 10 €/an)

Contact : Guenaëlle LEROUX - 06 64 80 66 91

Mail : [velotaffeurstressois@gmail.com](mailto:velotaffeurstressois@gmail.com)

Site et groupe Facebook : [velotaffeurs tressois](https://www.facebook.com/velotaffeurs_tressois)

\* Source INSEE et SDES





## Fête des associations 2 septembre 2023 au Reflet



### Palette Tressoise

L'exposition « Palette Tressoise 2023 » vient de se terminer. Cinquante peintres, venus de divers horizons étaient présents dans la magnifique salle du Reflet mise à notre disposition par la mairie. Les visiteurs sont venus nombreux admirer les 150 œuvres exposées, acryliques, huiles, aquarelles, et pastels.

Dès maintenant inscrivez-vous à La Palette Tressoise pour la rentrée prochaine. Notre animateur, diplômé des Beaux-Arts, vous guidera dans votre démarche artistique.

Venez nous voir dans notre atelier salle du Tilleul au Parc Marès pour une séance d'essai offerte.

Jacqueline RAYMOND - Tel : 06 76 46 40 77

Photo Jacqueline Raymond



### L'ADEMA

L'ADEMA, l'école de musique, de théâtre et d'arts plastiques de la commune de Tresses, propose, pour les enfants et les adultes, dès la rentrée de septembre 2023 :

Des cours individuels d'instrument : guitare, guitare électrique, guitare basse, clarinette, saxophone, flûte à bec, flûte traversière, piano, violon, batterie, chant.

Des ateliers de musique d'ensemble : de l'éveil musical (4-5 ans), de la découverte d'instruments et chorale (6-9 ans), des cours de formation musicale, de la percussion africaine, une chorale adulte, un atelier de musique actuelle (Rock, variété, Pop...).

Du théâtre pour les enfants et les adultes.

Un atelier d'arts plastiques adulte.

Et nouveauté pour cette rentrée 2023 : création d'un orchestre ouvert à tous !

L'ADEMA propose également des concerts, des spectacles, des animations ainsi que des stages toute l'année...

L'ADEMA, c'est aussi un lieu d'échange où nous pouvons vous accompagner et vous aider à réaliser vos projets artistiques !!!

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à joindre le directeur Yan CORNEAU au 06 87 30 23 09 et à aller sur le site de l'ADEMA : <https://www.adematresses.fr>

Exigence, bienveillance, convivialité, écoute, sens du partage en favorisant la pratique collective : L'ADEMA, des valeurs au service de l'enseignement artistique !

### Club Tarot Tresses

Le club vous attend tous les jeudis salle MARRONNIER de 13h45 à 18h.

Vous pouvez me contacter :

Dominique BRIANCEAU - 06 71 11 08 22





## Fête des associations 2 septembre 2023 au Reflet



### Passion photo

Le printemps est bien installé et la luminosité est propice à faire de beaux clichés. Deux adhérents se sont proposés pour aller à Cestas le week-end du 29 et 30 avril au Caborun. Une photo de cet événement vous est présentée.

Nous allons bientôt commencer nos clichés des Anciens de Tresses.

Nous continuons de prendre des photos nocturnes : Le Pont de pierre, la Grosse Cloche, la porte Caillau, la cité du vin, le pont Chaban, etc.

Notre association est composée uniquement d'amateurs et tous ceux qui le désirent seront les bienvenus.

Photographiquement vôtre

*Photo Philippe Lafaye*



### Lou Can'iCross

Le week-end du 29 et 30 avril le club Lou Can'icross a organisé la Caborun au Parc Monsalut (Cestas). C'était l'occasion de rassembler plus de 330 partants sur les deux jours. Les participants sont venus de toute la France, mais également de Belgique et d'Espagne, pour profiter de cette dernière compétition de fin de saison. Les différentes courses se sont déroulées le matin pour profiter des températures plus clémentes, pour le bien-être de nos chiens. Il y avait du canicross, du canivtt, de la cani trottinette à 1 ou 2 chiens, mais également différentes courses enfants. Notamment, la dernière épreuve, emblématique de la Caborun : la canibaby, une course réunissant parents, enfants et chiens.

Le club a également profité de ce rassemblement pour organiser une course ludique, le relais (un coureur à pied, un canicrosser, et un cani vététiste) dont les bénéfices ont été intégralement reversés à la SPA.

Vous l'aurez compris, notre événement s'est voulu amical et convivial à l'image de notre club ! Alors si l'envie vous en dit, il suffit de venir faire un essai avec les Loucans !

Toutes les informations sont sur notre site internet : <https://www.loucanicross.fr/>

*Photo Philippe Lafaye*



### Plaisir de peindre

Encore une belle année à Plaisir de Peindre dans une sympathique ambiance de partage.

Les cours ont lieu le lundi/mardi/jeudi de 14h à 17h aux chais de Marès, salle du Cèdre.

Chacun choisit sa technique acrylique, huile, pastel, encre, aquarelle, dessin...

Nous n'avons pas de professeur, tout est basé sur des conseils.

En décembre, nous avons participé au téléthon et proposé nos réalisations.

Notre atelier fermera fin juin et reprendra fin septembre.

Pour tous renseignements s'adresser au 06 85 18 60 01.



*L'éco pâturage nous ayant inspiré ci-joint une aquarelle.*

Le bureau de Plaisir de Peindre



# TRESSES PRATIQUE

## LES REGLES DE BON VOISINAGE

### HORAIRES DE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### CHIENS

Les aboiements intensifs, répétitifs ou durables constituent un bruit nuisible.

Un chien est considéré divagant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Tout chien doit être tenu en laisse dans l'espace public.

Les chiens divagants peuvent être pris en charge par la fourrière (service payant à la charge du propriétaire).

### CONCILIATEURS DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

- Créon à la cabane à projet (32 Rue Amaury de Craon) : sur RDV au 05.57.34.42.54

- Latresne à la mairie : sur RDV au 05.57.97.02.70



## GESTION DES DECHETS

### DECHETERIE DE TRESSES 05.56.21.19.79

Contrôle d'accès : s'inscrire préalablement sur le site Internet du SEMOCTOM pour disposer d'un SEMOCODE.

### DECHETS VEGETAUX

Par décision préfectorale, le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et en toute période. Les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchèterie.

### DEPOTS SAUVAGES

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quels qu'en soient la nature et le volume, en un lieu où il ne devrait pas être (public ou privé). C'est un acte d'incivisme passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.



## SECURITE

GENDARMERIE DE TRESSES : 05.57.34.45.00 - Service de pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

POLICE MUNICIPALE : 05.56.52.82.01 / [police.municipale@tresses.org](mailto:police.municipale@tresses.org)

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### CARTE D'IDENTITE, PASSEPORT

Ces documents d'identité sont délivrés dans les Mairies équipées du dispositif de recueil et de bornes biométriques, ce qui n'est pas le cas de Tresses. Une pré-demande doit être réalisée en ligne sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> et la délivrance se fait sur RDV dans la mairie choisie via <https://rendezvousonline.fr/>

### RECENSEMENT MILITAIRE

Obligatoire dès 16 ans pour garçons et filles - En mairie avec le livret de famille.



## ECLAIRAGE PUBLIC

Signalez à la Mairie tout défaut d'éclairage en précisant le numéro du candélabre (visible sur le mât).

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS...

L'entretien en état de propreté (déchets, herbes...) des trottoirs, caniveaux, avaloirs et fossés incombe au riverain.

## PERMANENCES EN MAIRIE

### CONSEILLER ARCHITECTURE - CAUE

Mme Estelle MIRAMON sur rendez-vous 05.56.97.81.89

### MISSION LOCALE

Un jeudi sur deux de 8h45 à 12h - Uniquement sur rendez-vous au 05.57.77.31.00

## DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES

Emplacements : Mairie (accueil), Salle des sports (côté infirmerie), Stade petrus (vestiaires du football, entrée du club house de tennis), Salle Multisports de Pétrus (hall d'accueil), Salle de la fontaine, Ecole élémentaire (hall), salle du Reflet (hall).



## PROFESSIONS REGLEMENTEES

### MEDECIN GENERALISTE

CABINET MEDICAL DE MELAC	
Dr DELAMARE	05.57.34.33.33
Dr DELARUE	05.56.72.58.47
CABINET MEDICAL DU BOURG	
Dr PEREKRESTOW	05.57.34.06.99
Dr GAUDRON	05 57 34 17 95
Dr FONTES	05.57.34.48.48

### PEDIATRE

Dr CECCATO, Dr BOUFFARD, Dr VASILEVA, Dr BRINTET, Dr TOURNIER	05.57.97.05.05
--	----------------

### PEDIATRE CONSULTATION ECRANS

Dr Anne-Lise DUCANTA	06.33.31.99.30
----------------------	----------------

### SAGE FEMME

Céline ARRACHART	05 56 94 65 87
Nathalie TAUZIN-RAYNAUD	06 72 40 04 27
Mélanie TOUZEAU LEREIN	07 69 89 72 60

### INFIRMIER

Amandine et Julien HARIVEL	06.37.90.46.00
Linda LABUSSIÈRE et Céline RAMIERE	05.57.34.06.72
Béatrice BARRA	05.56.30.36.82
Gaëlle ASTORI et Nellie VILLOTEAU PIRES	07.87.86.66.86
Bruno KAHN	06.78.82.75.05
Véronique HATTON	06.43.94.54.94
Samira CHAARA	06.22.62.72.47
Tiffany MONMARIN	06 48 02 41 53
Sophie PENNEC	06 20 60 66 15
Aurélien THOMASSEY et Alexandre MOZZI	05.56.06.09.89
S. COYCO, M. VAN BOXOM et S. AUGÉ	07.50.25.53.48

### KINESITHERAPEUTE

Philippe BAUDET, Marie-Aurélien PRIVAT, Dorothee HOUIS, Thomas DANTAS, Laura NICOLAS	06.37.81.01.68
J. GUINOT et S. DORDOT MOREL	07.62.65.92.13
David RUI et Damien GUENOU	06.33.54.64.03
Sabrina BARDIN et Alicia TARICCO	07.68.48.52.37

### OSTEOPATHE

Olivier SUCHEIX, Mickaël ILOS	05.57.34.42.04
Marine GANON	07.87.72.75.03
Mélanie SEVAUX	07.81.75.06.94
Mathilde BLANCQUAERT	07.64.62.36.92
Lucie MARTINELLI	07.45.00.41.10

### DENTISTE

Dr LAGRAVE	05.57.34.01.02
Dr AUSSÉDAT	05.57.34.01.02
Dr DIBY	05.56.21.19.76

### PEDICURE - PODOLOGUE

Mme EXANTUS	05.57.34.22.73
-------------	----------------

### PSYCHANALYSTE CLINICIENNE

Anne ROCHE	06.46.14.86.20
------------	----------------

### PSYCHOLOGUE

Anne-Solène GATZOFF	06.74.87.87.52
Nadège BADET	06.99.96.29.99
Stéphanie LAURENT	06.95.91.17.49
Nathalie BUTON	06.45.68.82.86
Caroline MOGLIA	06.86.46.31.49

## PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHERAPEUTE

A. VIDEAU et I. MORPAIN	06.61.59.37.52
-------------------------	----------------

### PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Sarah FARBOS	06.37.70.86.78
--------------	----------------

### PSYCHOMOTRICIENNE

Camille BOUFFARD	06.71.04.41.82
Manon SANSEGOLO	07.60.21.15.80

### ORTHOPTISTE

Sana DALILI-ROY	07.61.14.91.82
-----------------	----------------

### ORTHOPHONISTE

Elisabeth PICHON-CECCATO	06.99.65.56.64
Anne-Claire VILAR Del PESO	06.59.22.42.85
Sylvia RUI et Amandine MAILLE	05.57.34.21.14

### PHARMACIE

Pharmacie du centre	05.57.34.18.49
---------------------	----------------

### OPTICIEN

Romain HAUGUEL Vision libre	06.30.52.61.62
-----------------------------	----------------

## PROFESSIONS NON REGLEMENTEES

### REFLEXOLOGUE, REFLEXOTHERAPEUTE

Caroline VALES	06.03.00.52.28
----------------	----------------

### SOPHROLOGUE

Alexandra CORNET	06.84.82.84.23
------------------	----------------

### HYPNOTISEUR

Jessica TEYSSIER	06.45.47.85.44
------------------	----------------

### KINESIOLOGUE

Sabrina BARDIN	07.68.48.52.37
----------------	----------------

### PRATICIENNE EN SANTE NATURELLE - NATUROPATHE

Anne GOEBEL	06.71.95.66.84
-------------	----------------

### NEUROCOACH - ARTHERAPEUTE

Laurence DELPECH	06.88.23.88.24
------------------	----------------

### SOPHROLOGUE

Marion ARNAUD	06.42.98.78.06
---------------	----------------

### DIETETICIENNE-NUTRITIONNISTE

Audrey LETERME	06.59.56.13.41
----------------	----------------

### DIETETICIENNE, NUTRITIONNISTE et COACH SPORTIF

Pauline BALSAC	06.25.82.41.94
----------------	----------------

### DIETETICIENNE NUTRITIONNISTE PEDIATRIE-PERINATALITE

Roxane PAPIN	06.49.46.26.74
--------------	----------------

### REFLEXOLOGUE

Marion COUSINET	06.24.22.65.40
-----------------	----------------

## ACCES AU DROIT

Maison de la Justice et du Droit - Lormont	05.57.77.74.60
--	----------------

## SOCIAL

Assistante sociale à la MDSI de Floirac ou à domicile	05.56.40.13.50
Accueil aux victimes d'agression	05.56.79.87.77
Enfance maltraitée	119
Apafed (femmes battues)	05.56.40.93.66
SOS Amitié	05.56.44.22.22

## Tresses Ensemble

Une grande stupeur nous a saisis il y a quelques semaines quand le Conseil départemental a indiqué renoncer à construire le collège de Fargues St Hilaire. C'est un séisme et une immense déception que nous exprimons de nombreux Tressois sidérés. Voilà un projet vieux de 40 ans, pour lequel tant d'élus et de parents d'élèves se sont battus, qui part en fumée.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Les élus successifs du territoire ont soutenu ce collège, nous avons acheté le domaine de la Fraysse pour y pérenniser un centre de loisirs, protéger une zone naturelle sensible mais aussi pour que le Département dispose d'un terrain pour construire un collège. Le site est tellement vaste qu'il permettait de répondre à toutes ces attentes. Comment tout cela peut-il se fracasser sur l'activisme d'une poignée d'opposants ? Dans quel monde vit-on où un petit groupe peut, en déversant une avalanche d'avis contraires sur l'enquête publique, en convoquant les médias, en menaçant d'une guérilla juridique sans fin, finalement priver notre territoire du collège tant attendu depuis si longtemps ?

Pourquoi faut-il que le Nouvel élan tressois soit, selon le mot de Pierre Dac, pour tout ce qui est contre et contre tout ce qui est pour ? On retrouve les leaders de la minorité parmi les principaux auteurs des contributions écrites négatives à l'enquête publique ou dans le reportage de France 3 consacré aux opposants au

projet de collège. Comment des élus qui se disent responsables peuvent-ils rester sourds aux garanties apportées par les services du Département ?

Comme d'habitude la minorité nous dira qu'un autre projet est possible : ils ne sont pas pour (ce projet)... mais ils ne sont pas contre (le principe)... ce n'est pas le bon lieu, pas le bon moment, pas le bon projet... mais le besoin est là et il faut aller vite... Résultat : nous voilà privés d'un collège sur nos coteaux.

Ce même raisonnement d'opposition systématique nous est servi à chaque fois. Souvenons-nous que la minorité a tout à tour voté contre la salle multisports, contre la salle du Reflet, contre les futures ombrières au stade de Pétrus, contre le projet de géothermie...

Et aujourd'hui la minorité est encore contre, cette fois sur le projet de l'école maternelle... pas contre le principe d'une école... mais contre ce projet-là... Heureusement, le Juge a rejeté un premier recours, ce qui permet au projet de reconstruction de se poursuivre. Notons au passage que les auteurs du recours ont été condamnés à verser 1500€ pour dédommager la commune des frais engagés. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cette somme n'a toujours pas été versée au Trésor public. De la part d'élus de la République qui se disent responsables, cela interroge, non ?

Pour autant, un autre recours est toujours en cours, porté par ces quatre élus qui ont refusé de le retirer

en dépit de l'intérêt des Tressois, et notamment des enfants.

Petit rappel : lors des élections municipales de 2020 le Nouvel élan tressois soutenait pourtant le projet d'école maternelle là où il est conduit. Il écrivait : « il est évident que nous poursuivrons une grande partie de la restructuration de l'école maternelle engagée actuellement. »

Si la minorité a changé d'avis et est dorénavant contre le projet d'école maternelle, pourquoi alors n'avoir pas contesté le permis de démolir de l'ancienne école ou le permis de construire de la nouvelle ? Si la minorité est contre le contrat conclu avec l'architecte, pourquoi n'avoir pas contesté le marché initial ? Pourquoi contester un avenant au contrat par un recours qui ne porte ni sur le choix du lieu ni sur le bâtiment prévu ?

De même comment peut-on sérieusement proposer aujourd'hui de déplacer l'école provisoire alors que le temps de lancer les études et de réaliser les travaux cela prendrait plus d'une année, à l'issue de laquelle la nouvelle école sera terminée ? Comme si tout cela ne représentait pas des sommes considérables !

La gestion publique ne réclame-t-elle pas plus de sérieux et de constance ? A chacun d'en juger.

Nous vous souhaitons un très bel été et vous donnons rendez-vous dans quelques jours pour la fête locale.

Les élus de « Tresses Ensemble »

*Conformément à la loi, un espace est réservé à l'expression des groupes politiques municipaux. A ce titre, le Conseil municipal a décidé, dans un souci d'égalité, d'attribuer un espace identique aux élus de Tresses Ensemble et aux élus du Nouvel Élan Tressois. Les propos publiés dans ces tribunes n'engagent que leurs signataires.*

## Nouvel Élan Tressois

Lors du Conseil Municipal du 12 avril 2023, nous avons voté contre la délibération augmentant la part communale des impôts locaux de 9,5%. Cette augmentation s'ajoute à celle de 6,8 % des bases d'imposition fixées par l'État pour atteindre plus de 16% d'augmentation au total. En comparaison, en 2022 l'État avait augmenté les bases de seulement 3,3%. Cette augmentation permettait déjà à chaque commune de percevoir une augmentation des recettes sans augmenter la part communale. Cette année, non seulement l'augmentation des bases a plus que doublé mais la majorité vote une augmentation de 9,5% sur l'augmentation des bases !

En votant contre cette délibération, nous avons tenu notre rôle de contrôle de l'exécutif local. Mais quelle place pour l'opposition dans le paysage local ?

L'action de l'opposition est réduite à l'espace que la majorité lui laisse, c'est ainsi dans notre République et Tresses n'est pas une exception. Loin de nous victimiser, cela n'est que regrettable. Cela favoriserait pourtant les échanges constructifs dans l'intérêt de tous.

Malheureusement à Tresses, l'opposition est muselée et le Maire ne convoque quasiment plus les Commissions Municipales. Cela revient à nous demander de voter des délibérations en Conseil Municipal sans que nous en connaissions suffisamment le contenu, faute de débat préalable. Malgré tout notre intérêt pour les divers projets municipaux et contrairement à ce que l'on peut lire sur les différents canaux de communication, le maire et son

équipe refusent catégoriquement de nouer tout dialogue et d'impliquer l'opposition dans les décisions.

Dernier en date, le projet salubre de Réseau de Chaleur Urbain qui permettrait de chauffer plusieurs bâtiments communaux du centre bourg. Ce dossier est désormais traité en coulisse. D'après le maire, l'étude de faisabilité ne peut nous être transmise, sous prétexte qu'il s'agit d'un document de travail, terme qui signifie dans sa bouche « classé confidentiel »... Pourquoi donc ?...

Rappelons que le coût prévisionnel a doublé en quelques mois et sans aucune justification dévoilée, passant de 380k€ à 850 k€. Bien qu'il y ait eu des demandes de subventions votées, il s'agit bien là d'argent public. La transparence devrait donc régner ! Hélas ce n'est pas le cas.

Espérons en tout cas que le code de la commande publique sera respecté.

L'abandon du projet de collège à Fargues Saint-Hilaire est une victoire pour la préservation des sites naturels classés. C'est une décision qui fait sens au vu des enjeux écologiques actuels. Nous regrettons évidemment que nos enfants ne puissent profiter de cet établissement tant attendu ; ils sont hélas les victimes de l'inefficacité des décideurs depuis plusieurs décennies. Ces derniers qui au passage n'hésitent pas à se désresponsabiliser en culpabilisant les oppositions, alors que l'intelligence collective aurait permis de trouver une solution adaptée. Il est à noter que tout porte à croire que de toute façon les

enfants de Tresses n'auraient pas eu la possibilité d'y être scolarisés. En effet, le conseiller départemental a redit en conseil communautaire que les collèges de secteur pour Tresses et Pompignac ne sont pas saturés (sous-entendu, ce ne sont pas les Tressois et les Pompignacais qui ont besoin d'un nouveau collège).

Quelques exemples de nos propositions actuelles :

-Il nous paraît urgent de déplacer l'école maternelle provisoire sur un site sécurisé comme à Marès par exemple. En effet, depuis le début de l'année, alors que les travaux n'ont pas commencé il y a déjà eu plusieurs accidents dans la cour, liés à des problèmes de qualité des surfaces au sol (trous, obstacles, sol glissant par temps de pluie car forte pente et pas d'herbe, filet de protection des sols qui ressortent de la terre...). Le taux d'accident est plus important que les autres années ainsi que le nombre de soins prodigués aux élèves.

-Nous souhaitons le maintien du bus scolaire pour éviter l'engorgement du bourg et favoriser l'usage du transport en commun. La municipalité vient d'annoncer aux parents utilisateurs de ce service municipal que dès la rentrée de septembre il n'y aurait plus de bus scolaire sous prétexte que le bus risque de tomber en panne et que le choix est de ne pas le réparer ou en acheter un autre. Elle ne propose aucune solution alternative et va ainsi augmenter encore les déplacements individuels, quand il faut les limiter !

Les élus du Nouvel Élan Tressois

# Patrimoine de Tresses

---

## La préparation des plantes textiles



Au 19<sup>ème</sup> siècle, le chanvre et le lin étaient cultivés à Tresses pour être ensuite préparés et utilisés pour le tissage par le tisserand du village.

La dernière année de production signalée dans les statistiques agricoles de la commune est celle de 1859 avec des surfaces cultivées de 4 hectares pour le chanvre et 1 hectare pour le lin.

La préparation du chanvre comme celle du lin comportait plusieurs phases principales :

- Le rouissage, macération prolongée de la tige dans l'eau permettant de détacher les fibres.
- Le broyage réduisait les tiges ramollies en filasse au moyen d'une broie (chevalet de bois muni d'un bras articulé et de lames de bois).
- Le peignage ou cordage obtenait le démêlage des fibres au travers d'un peigne de bois muni de pointes en fer,
- Le filage se faisait ensuite à la quenouille et au fuseau (ou au rouet).

Lucien DELUGA †

# Fête de Tresses

## 16, 17 et 18 juin



**Vendredi 16 juin - Parc Marès**  
19h : marché gourmand  
Animé par la Band'Accord  
23h : feu d'artifice

**Samedi 17 juin : Parc Marès**  
16h : balade vélos décorés  
avec les « vélotaffeurs tressois »  
Gratuit et ouvert à tous  
18h : Tout Tresses Court  
avec « Tresses Running » - inscriptions  
<http://tressesrunning.weebly.com>

**Dimanche 18 juin : le bourg**  
Dès 13h30 : concours de  
pétanque  
avec la « Pétanque Tressoise »  
Ouvert à tous - 4 € - gratuit <14 ans

**Du 14 au 18 juin : le Bourg**  
Manèges